



Département du  
TARN

Arrondissement  
d'Albi

Nombre de Conseillers en exercice	19
présents	15
votants	18

Date de convocation
5 SEPTEMBRE 2014

N° 2014/6/13

Objet :

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REVISION DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS POUR MISE EN FORME DE PLANS LOCAUX D'URBANISME. ET ADOPTION DE LA CONVENTION S'Y AFFERENT**

Publication ou notification du :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, dans les deux mois suivant sa transmission et son affichage. Le recours contentieux peut être adressé au tribunal administratif de Toulouse.

# Commune de ST BENOIT DE CARMAUX

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

**Étaient présents** : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamila - THOMAS David - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - ROQUES Daniel - GAILLARD Carole - PEZET Albert - LABORIE Amandine - SIMON Olivier - GAULON Nelly - OROZCO Jean-Michel - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole.

**Absents excusés et représentés** : LECHARBAU Liliane (procuration à SAN ANDRES Thierry) - PRAT Sylvie (procuration à CINTAS Jean-Marc) - NG Nathalie (procuration à OROZCO Jean-Michel) - BERGAMINO Hubert.

Madame Marie-Pierre GUIRAUD a été désigné(e) Secrétaire.

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la démarche de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'urbanisme (PLU), il est nécessaire d'introduire la réflexion à un niveau supra-communal.

Les communes volontaires pour s'engager dans cette démarche sont :

- Carmaux,
- Blaye-les-Mines,
- Saint-Benoît-de-Carmaux,
- Le Garric.

Afin de mutualiser les efforts financiers et de définir un diagnostic global à la mesure du territoire puis de le décliner au niveau propre à chaque commune, il est opportun de faire appel à un unique bureau d'études. Pour ce faire, il est nécessaire de constituer un groupement de commande à l'échelle des quatre communes.

Conformément à l'article 8 du code des Marchés Publics, le groupement de commande sera formalisé par une convention constitutive signée par les membres du groupement.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- Vu la compétence de la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux,
- Vu la proposition de groupement de commande afférente à la révision de POS en PLU des communes.

**Article 1<sup>er</sup>**: Le Conseil Municipal approuve la représentation de la commune de Saint Benoît de Carmaux par Monsieur ROQUES Daniel et Madame COELS Christine.

**Article 2**: Le Conseil Municipal approuve la prise en charge financière des prestations communes objet de la convention précitée selon la clé de répartition suivante :

• Commune de Carmaux	44.43 % du montant de la prestation commune
• Commune de Blaye-les-Mines	18.13 % du montant de la prestation commune
• Commune de St-Benoît de Carmaux	11.09 % du montant de la prestation commune
• Commune de Le Garric	26.35 % du montant de la prestation commune

**Article 3**: Le Conseil Municipal valide que le rôle du coordonnateur du groupement de commandes soit assuré par la commune de Carmaux, représentée par son Maire Monsieur Alain ESPIÉ.

**Article 4**: Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0



Pour extrait conforme :  
Le Maire :

Thierry SAN ANDRES

